

**2008/818 - Gratuités totales ou partielles de salles municipales de spectacles et/ou de frais de captations audiovisuelles accordées aux organismes suivants : Piano à Lyon - Lerockepamort - CNSMD de Lyon - Association Le Cercle Claude Gazier - Association Musicalyon - AFRH (Association Française pour la Recherche sur l'Hydrosadénite) - Comité du Rhône de l'UNICEF - Inspection Académique du Rhône - Circonscription Lyon-Vaise-Tassin - Chambre des Notaires du Rhône - Compagnie Montcharie - Association des Festivals - Armée de Terre, Région Sud-Est - FNATH (Association des accidentés de la Vie) - Montant total : 18 583,75 € HT (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 03/11/2008, p. 1975)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)